



CONTRAT DE LICENCE D'UTILISATION – PRODUIT “GOAT OF TRADING ADVANCED”

Entre les soussignés :

WINNER TRADING GROUP
Siège social : Cotonou, Aidjedo, Bénin
(ci-après dénommé « le Concédant »)

Et :

Le Client/Utilisateur,
Personne physique ou morale ayant acquis une licence d'accès au produit “GOAT OF TRADING ADVANCED” via le site www.renaissancecopytrading.com ou tout autre canal de diffusion et de vente (ci-après dénommé « le Licencié »),

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet du contrat

Le Concédant concède au Licencié une licence non exclusive, non transférable, et limitée d'utilisation du produit “GOAT OF TRADING ADVANCED”, qui est destiné à fournir un accompagnement et des outils de trading, sans aucune promesse de résultat spécifique.

Article 2 – Utilisation du produit

Le produit est uniquement destiné à un usage personnel et non commercial. Toute tentative de revendre, transférer, ou distribuer le produit à des tiers sans l'autorisation préalable écrite du Concédant est interdite.

Article 3 – Absence de garantie et de responsabilité

Le Concédant ne fournit aucune garantie quant à l'efficacité du produit ou aux résultats obtenus. Le Licencié reconnaît et accepte que le produit est fourni tel quel, et que les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs. Le Concédant décline toute responsabilité pour toute perte financière, opportunité manquée ou autre dommage résultant de l'utilisation du produit.

Article 4 – Absence de poursuite ou de tentative de poursuite envers les promoteurs

Le Licencié s'engage expressément à ne pas tenter de poursuite judiciaire ou toute action en responsabilité contre les promoteurs, affiliés, partenaires ou tout autre acteur ayant contribué à la diffusion et à la promotion du produit 'GOAT OF TRADING ADVANCED'. Cette interdiction concerne tous les aspects liés à l'utilisation du produit, y compris mais sans s'y limiter, la satisfaction de l'utilisateur, la performance du produit, ou tout autre litige lié à son utilisation. Le Licencié reconnaît et accepte que les promoteurs et partenaires ne peuvent être tenus responsables des résultats ou de l'efficacité du produit. En conséquence, aucune action en justice ou demande d'indemnisation ne pourra être engagée contre ces personnes ou entités.

Article 5 – Non-responsabilité totale

Le Concédant décline toute responsabilité en cas de dommages, pertes ou conséquences négatives résultant de l'utilisation du produit 'GOAT OF TRADING ADVANCED'. En aucun cas, le Concédant ne pourra être tenu responsable de la performance du produit ou des résultats obtenus par le Licencié, que ce soit directement ou indirectement. Le Concédant ne garantit aucun résultat spécifique et ne sera en aucun cas responsable des pertes financières, de la perte d'opportunités commerciales, ou de tout autre dommage consécutif à l'utilisation du produit.

Article 6 – Clause de non-concurrence

Le Licencié s'engage à ne pas, pendant une période de [durée], directement ou indirectement développer, promouvoir ou distribuer un produit concurrent au produit 'GOAT OF TRADING ADVANCED' dans le domaine du trading ou dans des domaines similaires, sous peine de poursuites pour dommages-intérêts.

Article 7 – Clause de force majeure

Le Concédant ne saurait être tenu responsable en cas d'incapacité temporaire ou permanente de fournir le produit suite à un événement de force majeure, tel que défini par le droit béninois, incluant mais ne se limitant pas aux catastrophes naturelles, grèves, conflits, actes gouvernementaux, interruptions des services Internet ou toute autre circonstance imprévisible.

Article 8 – Limitation de la responsabilité

En aucun cas, le Concédant ne pourra être tenu responsable des pertes indirectes, conséquences ou dommages spéciaux, y compris mais sans s'y limiter, la perte de profits, de données ou d'opportunités commerciales, résultant de l'utilisation du produit 'GOAT OF TRADING ADVANCED'. La responsabilité totale du Concédant, qu'elle soit contractuelle, délictuelle ou autre, sera expressément limitée au montant payé par le Licencié pour l'acquisition de la licence du produit. Aucune demande de compensation supérieure à ce montant ne pourra être présentée.

Article 9 – Clause de transfert de licence

La licence d'utilisation du produit 'GOAT OF TRADING ADVANCED' est personnelle, non transférable et ne peut être cédée à un tiers sans l'accord préalable écrit du Concédant. Toute tentative de cession ou de transfert non autorisé entraînera la résiliation immédiate de la licence sans remboursement.

Article 10 – Clause de mise à jour ou d'évolution du produit

Le Concédant se réserve le droit de mettre à jour ou de modifier le contenu du produit 'GOAT OF TRADING ADVANCED' à tout moment, sans obligation d'informer le Licencié, à condition que ces modifications ne portent pas atteinte à l'essence même du produit. Le Licencié reconnaît que les mises à jour peuvent inclure des ajustements techniques, des améliorations ou des ajouts de contenu.

Article 11 – Droit applicable et juridiction compétente

Le présent contrat est régi par le droit béninois. Tout litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou la validité de ce contrat sera soumis aux tribunaux compétents du ressort du siège social du Concédant, situé à Cotonou, Aidjedo, Bénin. Le Licencié accepte de se soumettre exclusivement à la compétence de ces juridictions.

Article 12 – Indemnisation

Le Licencié s'engage à indemniser et à dégager de toute responsabilité le Concédant, ses employés, partenaires et affiliés, en cas de toute réclamation, dommage, ou perte découlant de l'utilisation du produit, y compris en cas de non-respect des termes du présent contrat.

Article 13 – Clause de résiliation

Le Concédant se réserve le droit de résilier immédiatement le contrat et de révoquer la licence d'utilisation du produit 'GOAT OF TRADING ADVANCED' en cas de :

1. Violation des termes du présent contrat par le Licencié.
2. Utilisation du produit à des fins illégales ou non conformes à son objectif.
3. Diffusion ou partage non autorisé du contenu du produit.
4. Non-paiement ou retard de paiement des sommes dues par le Licencié.

La résiliation entraînera la perte immédiate du droit d'utilisation du produit sans droit à un remboursement de la somme payée. En cas de résiliation pour violation, aucune indemnité ne sera versée au Licencié.

Article 14 – Clauses supplémentaires sur les conséquences des infractions

Le Licencié est informé que toute violation des termes du présent contrat, y compris mais sans s'y limiter, la redistribution illégale du produit, la divulgation non autorisée d'informations confidentielles, ou la tentative de manipuler la licence, entraînera :

1. La résiliation immédiate de la licence sans remboursement.
2. Des poursuites légales possibles, y compris des actions pour dommages-intérêts.

Le Licencié accepte de rembourser intégralement tous les frais engagés par le Concédant pour l'application de cette clause, y compris les frais juridiques, en cas de violation des termes de ce contrat.

Article 15 – Droit de modification unilatérale

Le Concédant se réserve le droit de modifier ou de compléter les termes du présent contrat à tout moment, en informant préalablement le Licencié. Toute modification du contrat prendra effet à compter de la date de sa publication sur le site ou de la communication directe à l'utilisateur.

En cas de désaccord sur les modifications, le Licencié pourra résilier son contrat avec le Concédant, mais aucun remboursement ne sera effectué.

Article 16 – Propriété intellectuelle

Le produit 'GOAT OF TRADING ADVANCED' et toutes ses composantes (informations, supports, graphiques, logos, logiciels, etc.) sont la propriété exclusive du Concédant et sont protégés par les lois nationales et internationales sur la propriété intellectuelle. Le Licencié reconnaît que la licence qui lui est accordée ne confère aucun droit de propriété sur

le produit, mais seulement un droit d'utilisation limité, tel que défini dans ce contrat.

Toute reproduction, modification, distribution ou diffusion non autorisée du produit ou de ses composants constitue une violation de la propriété intellectuelle du Concédant et entraînera des poursuites judiciaires.

Article 17 – Confidentialité

Le Licencié s'engage à garder strictement confidentiels tous les éléments liés au produit 'GOAT OF TRADING ADVANCED' et à ne pas divulguer, reproduire ou partager toute information relative au produit sans l'accord préalable écrit du Concédant. Cette obligation de confidentialité est une condition essentielle de la licence d'utilisation du produit.

Article 18 – Non-divulgaration publique

Le Licencié s'engage à ne pas exprimer publiquement des critiques négatives ou des commentaires qui pourraient nuire à la réputation du produit 'GOAT OF TRADING ADVANCED', ni à diffuser des informations sur le produit sans l'approbation préalable écrite du Concédant. Toute violation de cette clause entraînera la résiliation immédiate de la licence et des actions judiciaires possibles.

Article 19 – Absence de conseils en investissement

Le Licencié reconnaît que le produit 'GOAT OF TRADING ADVANCED' ne fournit en aucune manière des conseils en investissement, ni des recommandations financières ou de trading spécifiques. Le Concédant n'est pas un conseiller financier et ne donne pas de conseils personnalisés ou d'indications pour prendre des décisions d'investissement.

Article 20 – Remboursement

En cas de mécontentement, le Licencié accepte que le produit 'GOAT OF TRADING ADVANCED' ne soit pas remboursable. Le Concédant n'acceptera aucune demande de remboursement une fois la licence achetée, quelle que soit la raison.

Article 21 – Absence de garantie de résultat

Le Concédant ne garantit en aucun cas les résultats financiers ou les bénéfices que le Licencié pourrait obtenir en utilisant le produit 'GOAT OF TRADING ADVANCED'. Les résultats peuvent varier en fonction de nombreux facteurs, y compris la compétence du Licencié, les conditions de marché, et d'autres éléments extérieurs.

Article 22 – Acceptation des termes

Le Licencié accepte expressément les termes et conditions du présent contrat en procédant à l'achat du produit 'GOAT OF TRADING ADVANCED'. En agissant ainsi, le Licencié reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des clauses du contrat et s'engage à les respecter.

Signature et Nom